



VILLE DE SAINTÉ-ADELE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS 1314-2021-Z-13, 1314-2021-Z-14, 1314-2021-Z-15 et 1314-2021-PU-2 RÉSOLUTION 2024-352 (Viv'en Logis)

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné que le conseil municipal, à la séance ordinaire du 15 juillet 2024 et à la séance extraordinaire du 29 juillet 2024, adoptait les règlements suivants et la résolution suivante :

RÈGLEMENT 1314-2021-Z-13 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à apporter des corrections générales et des dispositions particulières pour les zones T3.1-006 et T3.2-006.

RÈGLEMENT 1314-2021-Z-14 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à modifier le plan de zonage et ajouter une disposition particulière à la nouvelle zone T4.2-006.

RÈGLEMENT 1314-2021-Z-15 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à ajouter un type de matériel autorisé pour les revêtements extérieurs.

RÈGLEMENT 1314-2021-PU-2 modifiant le *Plan d'urbanisme numéro 1314-2021-PU* visant à modifier la compatibilité des usages.

RÉSOLUTION 2024-352 concernant l'autorisation d'un projet d'habitation sur une partie du lot 3 888 435 (166-180, rue Lesage) en vertu de l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* – Viv'en Logis.

La Municipalité régionale de comté les Pays-d'en-Haut a délivré les certificats de conformité en date du 23 août 2024 pour ces règlements et en date du 21 août 2024 pour cette résolution.

Les règlements et la résolution sont déposés au Service du greffe situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau et sont entrés en vigueur conformément à la Loi.

FAIT À SAINTÉ-ADELE, le 27 août 2024

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques